

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

VOL. XXII

MONTRÉAL, VENDREDI, 16 SEPTEMBRE 1898

No 29

2258

Moyenne de notre Tirage
Pour 1897

2258

ENVOIS D'ARGENT

Les banques canadiennes, dans le but de faire face à la concurrence que leur créent, pour les envois d'argent, les compagnies d'express et les bureaux de poste ont adopté la création d'un nouveau système de chèques, payables dans toutes les banques et leurs succursales du Canada, sauf le district du Yukon.

Comme les banques se contentent d'une commission très modérée pour la délivrance des dits chèques, il est évident qu'ils seront vite en faveur auprès du public. Ils seront certainement préférés aux mandats et aux bons de poste qui, en cas de perte, demandent trop de formalités et trop de dérangements pour l'expéditeur. Nous ne pouvons qu'applaudir à toutes les mesures qui ont pour effet de diminuer les frais du commerce et de faciliter les transactions.

UN LEURRE

Le Ministre des Postes, M. Mulock, vient de déclarer au Board of Trade de Toronto que le taux de deux cents pour l'affranchissement des lettres du Canada pour le Canada ne serait mis en vigueur que plus tard. "Ce ne sera," dit-il, "qu'après une expérience de quelques mois du nouveau tarif postal impérial qu'on abordera la tâche plus grande de réduire le port des lettres pour l'intérieur du pays."

Cependant, il nous semble que ce que réclamait le Canada, depuis des années, c'était d'abord la réduction du taux d'affranchissement interne; il n'était nullement question, avant ces temps derniers, du *penny-postage* avec la Grande-Bretagne et les colonies.

Il y a cette différence, toutefois, que la diminution du taux d'affranchissement pour le service interco-

lonial peut rapporter quelque titre à ceux qui ont provoqué et mené à bonne fin l'adoption du *penny-postage* impérial, tandis que la réduction du port des lettres au Canada ne ferait que creuser un trou dans le budget.

C'est pourquoi on commence par nous tendre un appât. On nous offre ce que nous ne réclamions pas, pour nous refuser ce que nous demandions ou du moins pour l'ajourner aux calendes grecques.

C'était bien la peine alors de faire voter par les Chambres le principe de la réduction à deux cents du port des lettres au Canada.

LA PROHIBITION

Bien qu'une quinzaine de jours nous séparent encore de la date à laquelle les électeurs sont convoqués pour se prononcer au sujet de la prohibition, nous croyons devoir faire un appel à nos lecteurs pour leur rappeler qu'ils ne doivent pas se montrer indifférents le jour du plébiscite.

Tout bon citoyen se fait un devoir de se prononcer quand une question importante est soumise au vote du peuple. Nous pouvons donc espérer que tous les commerçants qui ont à cœur de remplir leurs devoirs de bon citoyen, se rendront aux sections de vote le 29 septembre prochain. L'abstention serait une désertion.

Chacun a pu, depuis longtemps, se former une opinion sur la question soumise au vote de l'électorat; nous pouvons même dire que, bien avant qu'il fût projeté d'en appeler au verdict populaire, les commerçants savaient à quoi s'en tenir sur les résultats qu'aurait la prohibition dans le cas où elle serait imposée par la majorité des votants.

Les résultats de la prohibition se-

raient désastreux à plus d'un point de vue; nous n'en voulons pour preuve que quelques chiffres pris dans les livres bleus:

Nous avons sous les yeux le rapport pour l'année 1895 des revenus de l'Intérieur — 1^{re} partie — accise: nous lisons à la page X, que, pour produire 2,605,787 gallons de spiritueux (à preuve), il a fallu employer:

Malt.....	2,820,716 lbs
Mais.....	32,761,660 "
Seigle.....	8,709,602 "
Blé.....	339,391 "
Avoine.....	463,99 "
Orge.....	14,750 "

La culture peut voir, d'après ces chiffres, ce qu'elle perdrait avec la prohibition qui ne permettrait plus la distillation des grains.

Mais ces chiffres ne représentent qu'une faible quantité des grains employés au Canada pour les boissons, car la fabrication de la bière qui serait également supprimée par la prohibition emploie des quantités d'orge considérables.

La culture du houblon serait, par le fait même, anéantie.

Depuis quelques années la culture de la vigne a pris une grande extension au Canada et principalement dans la province d'Ontario où il se fait du vin, boisson saine et fortifiante par excellence. Faudrait-il ruiner d'un seul coup les viticulteurs en défendant la fabrication et l'usage du vin?

La fabrication du cidre qui augmente d'année en année et qui est une source de bénéfices pour les propriétaires de vergers serait également réduite à néant par le fait de la prohibition.

Par ce simple exposé, on voit combien grandes seraient les pertes de la culture si, après un vote favorable à la prohibition, le gouvernement obtenait des chambres une loi